

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Garon, Agréé, 1, place Boieldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'arrivée aux affaires d'un nouveau Sous-Secrétaire d'Etat nous permet d'espérer que nous touchons enfin à la réalisation des réformes téléphoniques et postales si impatiemment attendues depuis longtemps, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle et décisive campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à nos adhérents, que d'après l'article 2 des statuts, « chaque associé, pour se retirer, doit prévenir le président, par lettre recommandée, trois mois avant l'expiration de l'abonnement ; sa retraite, au cours d'une année commencée, ne le dispense pas de la cotisation annuelle. »

Les démissions qui se produiraient postérieurement au 1^{er} octobre 1906 ne seraient donc valables qu'à partir du 1^{er} janvier 1908, l'adhérent étant engagé de fait pour l'année 1907.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

112.41 | *Nous rappelons que L'ASSOCIATION se met à la disposition de chaque adhérent pour lui donner de suite, et sur simple demande téléphonique : les noms, professions et adresses de tout abonné dont il ne connaît que le numéro du téléphone.*

Nous prions instamment nos adhérents qui ont des réclamations à nous transmettre, de nous envoyer toujours une **note par écrit**, afin que nous ayons u besoin une pièce à opposer à l'Administration.

SOMMAIRE

	Pages.
Souhais de bienvenue	3
L'Association des abonnés au téléphone chez M. Simyan	3
M. Bérard : P. P. C.	5
Questions postales.	5
Les petits bleus ne sont pas pressés !	6
Le chèque postal	6
L'Ingénieur des téléphones (Suite).	7
Toujours les chinoiserries.	9
Echos de partout	10
Le record de la bêtise.	10
A travers la presse	11
Tribune des abonnés	12
Remises à nos adhérents	15

Souhais de bienvenue

C'est à M. Simyan, député de Saône-et-Loire, qu'est échue la lourde succession de M. Bérard.

On assure que le nouveau sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. est un homme actif, intelligent, et animé d'intentions réformatrices. S'il en est ainsi, comme nous avons tout lieu de le croire, M. Simyan pourra employer utilement son zèle et attacher son nom à une œuvre de réorganisation des plus urgentes.

Nous envoyons nos souhaits de bienvenue au nouveau sous-secrétaire d'Etat. L'Association se fera un devoir et un plaisir de le seconder dans ses efforts, et de lui présenter les revendications des Abonnés au téléphone, dont il ne saurait méconnaître la légitimité et l'urgence.

L'ASSOCIATION

DES

ABONNÉS AU TÉLÉPHONE**Chez M. Simyan**

Le Président de l'A. A. T. expose les desiderata des abonnés. — Réponse du Sous-Secrétaire d'Etat. — M. Simyan fera des réformes.

Aussitôt que le nouveau Sous-Secrétaire d'Etat des Postes a été installé, le Conseil d'administration de l'Association des Abonnés au Téléphone lui a demandé une audience

pour lui exposer les desiderata et les légitimes revendications des abonnés.

L'entrevue a eu lieu le 15 novembre, à dix heures du matin. L'Association était représentée par MM. de Montebello, président ; Thévin, secrétaire ; Archdeacon, Giraudeau, Lauzanne et Munier, membres du Conseil d'administration.

★

M. de Montebello a pris la parole. Au nom de l'Association, il souhaite la bienvenue au nouveau Sous-Secrétaire d'Etat : l'Association, dans l'intérêt général, a le désir d'avoir de bons rapports avec l'Administration.

Le président rappelle le but de l'Association, fondée en 1904 pour obtenir l'amélioration du service téléphonique. Il expose rapidement le rôle qu'elle a joué depuis cette époque, et passe en revue ses travaux. Elle compte, à l'heure actuelle, 7.000 adhérents, et, a réuni plus de 25.000 protestations pour signer une pétition déposée l'été dernier sur le bureau de la Chambre.

Le seul but que poursuit l'Association est l'amélioration des services téléphoniques, postaux et télégraphiques, sans aucun parti pris contre l'Administration. Malheureusement, M. Bérard l'a traitée en quantité négligeable, et l'a bernée de promesses qui n'ont jamais été tenues. Le président espère qu'il en sera désormais tout autrement, et qu'elle pourra remplir le rôle dont M. Sembat, rapporteur du budget des P. T. T., a naguère affirmé l'utilité à la tribune de la Chambre.

M. de Montebello expose ensuite les principaux desiderata de l'Association.

1^o Règlement. — Le président rappelle qu'en octobre 1904 M. Bérard avait promis de mettre à l'étude la question de la réforme du règlement, exposée dans un savant travail de M^e Henri Talamon, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et président de la Commission judiciaire de l'Association.

M. Bérard avait promis une prompt solution... qu'on attend encore.

M. de Montebello résume cet important travail, qui conclut à la suppression de plusieurs règles draconiennes, contraires au droit commun, que l'Administration impose aux abonnés.

2° *Personnel*. — Tout en rendant hommage à la valeur et au dévouement du personnel pris dans son ensemble, l'Association regrette que certains employés n'aient pas les aptitudes nécessaires. Elle souhaite que le recrutement soit réorganisé de manière à éliminer les non-valeurs et à donner au personnel un maximum d'aptitudes professionnelles.

3° *Matériel*. — Le président constate avec plaisir que M. Simyan est animé d'un esprit réformateur, ainsi que l'on a pu s'en rendre compte dans une récente interview parue dans un journal du soir.

M. de Montebello rappelle que c'est l'Association qui a signalé la première que les multiples de Gutenberg ne pourraient être utilisés. C'est elle qui, la première, a étudié et réclamé en France le système de la Batterie Centrale, ainsi qu'en témoignent ses enquêtes et les rapports documentés de M. Webb, son ingénieur-conseil. Elle a dénoncé l'insuffisance des lignes et des multiples.

M. de Montebello traite ensuite la question des piles primaires, qui, d'après le projet de l'Administration, doivent être conservées dans les postes des abonnés. Il insiste pour l'adoption de la Batterie Centrale intégrale, qui nécessiterait seulement quelques millions supplémentaires, rapidement amortis par les économies annuelles réalisées de ce chef.

En terminant, le président exprime les vœux suivants :

1° Que l'Association soit considérée comme une institution appelée à rendre service à l'Administration autant qu'au public ;

2° Qu'elle soit représentée dans les commissions téléphoniques ;

3° Que des instructions soient données aux chefs des bureaux centraux pour qu'ils accueillent les réclamations que leur adresse l'Association au nom de ses adhérents, et qu'ils y donnent bonne suite.



M. Simyan répond qu'il est animé des meilleures intentions vis-à-vis de l'Association, dont il reconnaît l'utilité.

Il entend se consacrer à l'amélioration radicale et rapide des divers services téléphoniques.

1° *Règlement*. — Après avoir étudié en détail les divers points soulevés par l'Association, le Sous-Secrétaire d'Etat s'efforcera de leur donner une prompt satisfaction.

2° *Personnel*. — M. Simyan reconnaît qu'à côté d'un grand nombre d'employés aptes et dévoués, il y en a quelques-uns d'inaptes et de négligents : il exigera pour ceux-ci, sévèrement s'il le faut, plus d'application. Il reconnaît la nécessité d'une préparation éliminatoire : il va instituer une école d'apprentissage téléphonique, sur le modèle de celles qui fonctionnent à l'étranger.

3° *Matériel*. — M. Simyan reconnaît toute l'importance de cette question.

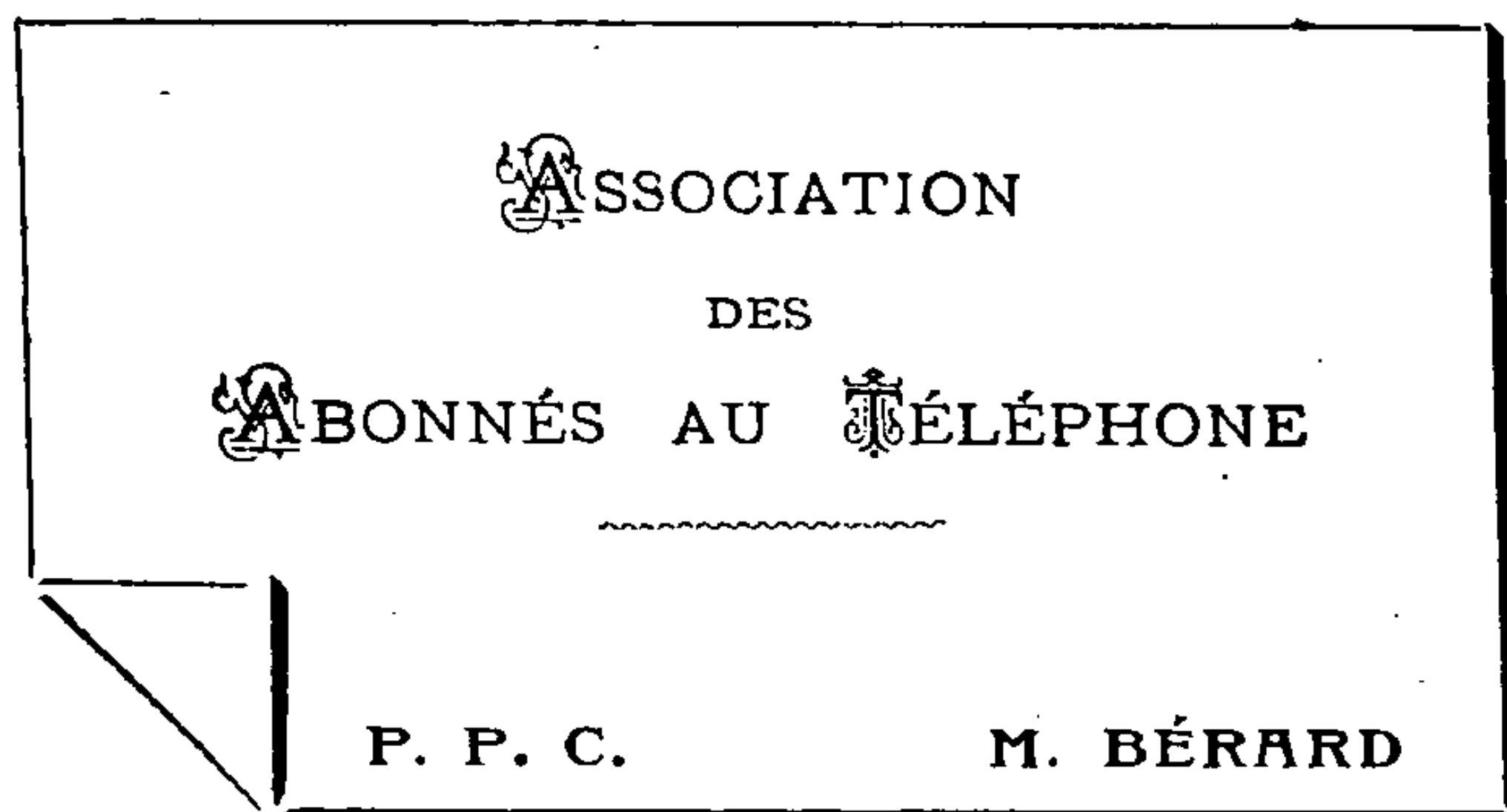
Il s'agit de transformer le réseau de Paris suivant les principes de la Batterie Centrale, dans la mesure toutefois où les crédits sollicités seront adoptés par les Chambres. Pour la province, il va augmenter le nombre des grandes lignes interurbaines : dans ce but, il se propose d'obtenir pour les Chambres de commerce, départements et communes qui feraient des avances à l'Etat, un intérêt pour les sommes avancées.

Le Sous-Secrétaire d'Etat, en terminant, renouvelle l'expression de ses excellentes dispositions à l'égard de l'Association, qui pourra être représentée, à l'avenir, dans les diverses commissions. Des instructions seront adressées aux chefs des bureaux centraux pour qu'ils donnent bonne suite aux réclamations de l'Association.



Nous sommes heureux de nous trouver enfin en face d'un Sous-Secrétaire d'Etat actif et plein de bonnes intentions. Nous espérons ainsi voir bientôt réalisées les réformes si impatiemment attendues.





Enfin ! Il est parti !!

Nous voilà donc débarrassés de l'homme néfaste qui s'est incrusté pendant plus de quatre ans sur son fauteuil de sous-secrétaire d'Etat, et qui, hostile à toute réforme, laisse les services postaux, télégraphiques et téléphoniques dans un inénarrable désarroi.

M. Clémenceau — qui aime les hommes actifs et énergiques — a rendu un grand service à l'humanité téléphonique souffrante, en la débarrassant de la nullité encombrante et dangereuse qui présidait à ses destinées.

Le passage de M. Bérard aux affaires aura été, en effet, particulièrement calamiteux. Ignorant tout du service qu'il avait l'honneur de diriger, il n'a pas daigné se mettre au courant ; il n'a eu qu'une ambition : durer ; qu'un intérêt : celui des inaugurations et des intrigues de couloirs. Au moment où les services postaux et téléphoniques avaient besoin d'une vigoureuse réorganisation, M. Bérard a employé toute son astuce à faire échouer tous les projets de réformes, pour qu'aucun tracassé ne vint troubler sa quiétude. Il a fait régner autour de lui le favoritisme le plus éhonté ; il s'était discrédité aux yeux du personnel dont il avait perdu la confiance et qui était las, tout comme le public, d'être berné par des promesses jamais tenues. Incurie, anarchie, routine, désorganisation dans tous les services et à tous les degrés : tel est le triste bilan de la gestion de M. Bérard.

L'Association des Abonnés au Téléphone ne peut que s'honorer de la campagne vigoureuse qu'elle a menée contre lui, après avoir épuisé tous les moyens pour l'engager dans la voie des réformes. Elle est heureuse que ses efforts soient enfin couronnés de succès : avec nous les journaux professionnels des postes, compétents en la matière, ayant toujours mené le bon combat.

Mais aujourd'hui l'effondrement est complet. M. Bérard s'en va sans un regret, au mi-

lieu de l'indifférence la plus complète : tant est grand et général le soulagement causé par son départ.

Avec nous les journaux postaux ne peuvent cacher leur joie :

« — M. Simyan », déclare le *Professionnel des Postes*, « a une physionomie énergique » qui tranche absolument avec celle de pay-
« san bonasse et joufflu de son prédécesseur »
« peu regretté. Souhaitons que la différence »
« entre les deux hommes ne s'arrête pas là. »

« — On l'a vu vendredi dernier », déclarait le *Journal des Postes*, pendant la crise — « à la terrasse d'un café du boulevard Haussmann. Et ce pauvre M. Bérard, qui aurait si bien voulu devenir ministre, supputait, en buvant lentement son bock, sa chance de rester encore sous-secrétaire d'Etat. Lui qui aimait tant être entouré, était solitaire à cette terrasse, comme si l'abandon commençait. »

Le même journal ajoutait plus tard, avec un soupir de soulagement :

« — M. Bérard va être rendu à ses chères études... Parmi les épaves, on compte notre »
« sous-secrétaire d'Etat. Son départ ne cau- »
« sera ni surprise, ni regret. »

Les chères études de M. Bérard, nous les connaissons déjà. L'ex-sous-secrétaire d'Etat n'ambitionne rien moins, en effet, que de refaire l'histoire des Gaules.

Qu'il retourne donc à son cher Izernore (1), et n'en parlons plus.

QUESTIONS POSTALES

La routine administrative.

L'Etat refuse l'argent des communes qui s'offrent à payer des réformes.

Quand on demande à l'Administration des postes de faire des réformes, sa réponse est invariablement la même :

— Nous n'avons pas de crédits !

C'est là le « tarte à la crème » des ronds-de-cuir, qui veulent à tout prix éviter les réformes. Détournez de nous ce calice !

Nous voulons précisément montrer au nouveau sous-secrétaire d'Etat qu'on peut faire de nombreuses réformes sans nouveaux crédits, et satisfaire ainsi le public... en attendant mieux.

(1) Département de l'Ain arrond. de Trévoux, M. Bérard député. (Nous rappelons que c'est à Izernore que M. Bérard place Alésia, à l'encontre de tous les historiens.)

Nous ne parlerons pour aujourd'hui que du service rural. On sait que les campagnes souffrent beaucoup des lenteurs, des retards, des irrégularités de la poste.

Pour remédier à cet état de choses, deux séries de mesures ont été proposées par l'Association générale des sous-agents des postes.

La première consiste à augmenter le nombre des facteurs-receveurs ruraux. Ces recettes auxiliaires des campagnes rendent de grands services en évitant l'encombrement dans les bureaux et en accélérant les distributions.

Pareille augmentation ne grève pas le budget de l'Etat, puisque les frais de ces créations sont mis, par la loi, à la charge des communes (local, entretien, indemnité supplémentaire au facteur).

Néanmoins, le nombre de ces recettes auxiliaires n'augmente qu'avec une lenteur désespérante.

Est-ce la faute des communes qui refusent d'assumer une charge trop lourde ?

Pas du tout, puisqu'en 1906, 2.700 communes ont demandé une semblable création. Eh bien ! sait-on combien, sur ce nombre, l'ont obtenue ? 300 seulement ! Pourquoi l'a-t-on refusé aux autres ? Mystère et routine ! Il semble cependant qu'une commune est le meilleur juge de ses propres intérêts, et que lorsqu'elle réclame une réforme en offrant l'argent pour l'effectuer, il serait assez logique de lui donner l'autorisation. Mais non ! même si on lui offre l'argent, l'Administration ne veut pas de réformes. Le mauvais vouloir bureaucratique est là palpable.

Le second moyen consistait à modifier l'itinéraire des tournées de nombreux facteurs ruraux. Ces itinéraires sont restés immuables depuis un siècle, alors que, par suite du percement de nouvelles routes, des localités, desservies jadis par un facteur, sont aujourd'hui plus voisines d'un autre bureau. On avait demandé bien souvent à M. Bérard de faire rattacher à des bureaux beaucoup plus proches tous ces écarts desservis par des bureaux très éloignés : pourquoi en effet surmener inutilement les facteurs pour desservir plus mal le public ? Inutile de dire que M. Bérard n'a rien voulu savoir, et s'est contenté, une fois de plus, de donner aux sous-agents, qui sollicitaient la réforme, un peu de cette eau bénite de cour dont il avait toujours une si ample provision.

Espérons qu'avec M. Simyan les choses se passeront autrement.



Les « petits bleus »

ne sont pas pressés !

Du Journal des Postes :

Nous avons annoncé que les cartes et enveloppes pneumatiques à destination de la banlieue immédiate de Paris seraient désormais acceptées dans tous les bureaux de poste.

Mais il ne faudrait pas cependant se hâter d'en conclure que les communications avec la banlieue parisienne seront à l'avenir plus rapides. Ce serait mal connaître nos grands administrateurs qui ont établi ainsi ce service :

Les pneumatiques destinés à une localité de la banlieue seront d'abord dirigés, par tubes, sur le bureau de poste de Paris le plus voisin de la gare qui dessert la localité visée, puis remis au chemin de fer jusqu'à destination.

C'est ainsi, par exemple, qu'un « petit bleu » adressé de Paris à Asnières est expédié, par tubes, au bureau de poste de la rue d'Amsterdam, proche la gare Saint-Lazare.

De la rue d'Amsterdam au bureau de poste d'Asnières, il est transmis par chemin de fer, et remis enfin à son destinataire.

Naturellement, toutes ces opérations entraînent une perte de temps considérable, par suite d'une manipulation inutile, sauf cependant pour les localités les plus voisines de Paris, où un service spécial de cyclistes assurera désormais la transmission des cartes et enveloppes pneumatiques.

Cette combinaison paraîtra étrange pour tous, excepté pour le personnel qui en a vu bien d'autres, l'an dernier, au moment de la crise, quand, pour décharger les télégraphes encombrés, on faisait acheminer, par les trains rapides, plutôt que de les transmettre par fil, les télégrammes à destination de certaines grandes villes que nous pourrions nommer.

Le Chèque postal

On annonce de Berne que le gouvernement français a fait demander par notre ambassadeur au Conseil fédéral des renseignements sur l'institution du chèque postal établi en Suisse depuis le 1^{er} janvier.

Le Conseil fédéral a répondu que les résultats sont des plus satisfaisants. Et il a fourni, à l'appui, des chiffres qui sont, en effet, concluants.

Les mêmes renseignements ont été demandés

aussi en Autriche et en Hongrie, où ce mode de paiement et de recouvrement est en usage depuis plusieurs années déjà. L'administration et les particuliers s'en félicitent.

Voici en quoi consiste le système du chèque postal :

Vous déposez dans un bureau de poste une provision quelconque — non inférieure à 100 francs toutefois — et vous recevez en échange un carnet de chèques. Quand vous avez un paiement à effectuer, vous détachez une feuille, la remplissez comme s'il s'agissait d'un chèque ordinaire et vous l'envoyez à votre correspondant.

Si le correspondant n'est pas lui-même titulaire d'un carnet, il va à la poste, encaisse son chèque, à moins qu'il ne le passe à une tierce personne ; s'il a un compte de dépôt, il remet le papier au bureau de poste, qui en crédite son compte, et l'opération est accomplie sans que personne, tireur, tiré, administration, ait effectué le moindre déplacement de fonds. Une simple passation d'écritures a suffi.

En Autriche, la poste sert aux titulaires de carnets de chèques un intérêt de 2 % de leur dépôt et leur fait payer un droit proportionnel de 1/4 ou de 1/8 % sur leurs débits suivant l'importance de ceux-ci, plus un droit fixe et très modique pour chaque opération.

A l'Administration des postes, où nous avons demandé quand pourra fonctionner en France le système des chèques postaux, on nous a répondu que l'étude en est poussée activement, mais que cette innovation comporte toute une organisation nouvelle très complète, et que le moment n'est pas favorable.

La réduction du timbre à dix centimes a provoqué un accroissement de trafic qui s'est traduit par un surcroît de besogne pour le personnel actif et un engorgement d'écritures dans les bureaux. Aborder sans préparation suffisante la création de carnets de chèques postaux surchargerait l'Administration d'une nouvelle tâche très lourde et très délicate. Toutefois la réforme sera accomplie. Le sous-secrétaire d'Etat a échangé des vues à ce sujet avec le ministre des Finances, dont la collaboration est indispensable ; dès qu'il sera possible, le projet entrera en application, si les Chambres veulent bien accorder les crédits nécessaires.

L'Ingénieur des Téléphones

(Suite) (1).

On voit apparaître de temps en temps des méthodes techniques entraînant de nouveaux principes. Ceux-ci, constatation préalable ayant été faite de leur influence sur les méthodes de travail technique du réseau, devront être soumis à la direction commerciale, avec un rapport clair et détaillé des résultats qu'ils pourraient avoir sur les travaux commerciaux de la compagnie. De nouvelles méthodes commerciales et propositions d'affaires sont également, de temps en temps, soumises à la délibération de la direction commerciale des compagnies téléphoniques, qui, à première vue, n'ont qu'un rapport très éloigné, ou même aucun rapport du tout avec les travaux techniques de l'ingénieur. Mais, en vue des nombreuses et importantes réactions que ces propositions pourraient avoir sur le service technique du réseau, il est de toute première importance qu'elles soient l'objet d'un examen très attentif au point de vue technique, à moins qu'il soit bien évident qu'elles ne peuvent avoir aucun effet sur les travaux de l'ingénieur téléphonique. Aux exemples que je viens de citer il serait facile d'en ajouter une foule d'autres, tels que : l'influence qu'exerce le système de taxer les communications limitées à trois minutes sur les divers caractéristiques des méthodes de jonctions suburbaines, et les réactions compliquées et désastreuses produites dans bien des cas par l'introduction des différents systèmes de lignes privées.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de quelques-unes des méthodes les plus générales en technique téléphonique, et je me suis borné à une brève indication de leurs traits caractéristiques. Un de ces caractéristiques ayant le plus d'importance est sans aucun doute le plan et la construction des diverses machines composant le matériel moderne des bureaux centraux téléphoniques.

Les dix dernières années qui viennent de s'écouler ont amené une révolution complète dans la construction des multiples téléphoniques — le multiple dit « magnétique » ayant cédé la place au multiple dit à « batterie centrale ». Ce changement radical dans la pratique de la téléphonie ajouta au travail de l'ingénieur téléphonique, en rendant nécessaire d'introduire dans la construction des bureaux centraux certains éléments qui, jusqu'alors, avaient été principalement utilisés par les ingénieurs s'occupant d'installations de

(1) Voir le *Bulletin* de septembre.



lumière électrique ou de force, et non de téléphonie.

Dans le système dit « magnétique », les appels des postes d'abonnés au bureau central se faisaient au moyen d'un générateur à faible courant alternatif mû par la main, et le courant générateur nécessaire à la transmission était obtenu par quelques piles électriques formant batterie primaire, placées chez l'abonné.

Mais l'introduction de la batterie centrale changea complètement ceci. On se dispensa du générateur magnétique, et le courant nécessaire pour obtenir la transmission aussi bien que pour actionner le signal de l'abonné, fut dérivé d'un important emmagasinage de force produite par une batterie établie au bureau central même.

Dans le cas d'un multiple de 10.000 lignes, la batterie doit être capable de donner une décharge moyenne de 500 ampères, et pour assurer de bonnes conditions de travail au service téléphonique, la batterie doit pouvoir donner une décharge sûre de 2.000 ampères. Pour charger une batterie de cette importance, des machines spéciales sont nécessaires, et il faut que ces machines spéciales soient toujours présentes en double et même en triple. Le modèle type de machine qui sert à charger une batterie pareille à celle dont nous venons de parler, débite un courant de 1.000 ampères. L'introduction de ces courants et de ces machines, ainsi que d'un grand nombre de machines auxiliaires génératrices de courants nécessaires à certains effets, a rendu nécessaire la création d'une prise de force dans chaque bureau central, et c'est sur cette prise de force que reposent entièrement toutes les opérations du multiple et de l'ensemble du matériel téléphonique. En se servant de ces courants plus forts, on a rendu nécessaire l'emploi de méthodes très minutieuses et très soigneuses pour rassembler et protéger tous les appareils si délicats du matériel téléphonique. Ces méthodes de protection, tout en suivant les mêmes principes généraux que pour l'éclairage électrique ou une prise de force, sont cependant beaucoup plus affinées et délicates, et exigent un degré de précision dans la fabrication des appareils que, jusqu'ici, on n'a pas encore atteint.

Bien que les batteries et les machines auxiliaires employées pour les matériels téléphoniques soient loin d'égaliser l'importance des mêmes appareils employés pour la lumière électrique et les prises de force, elles sont néanmoins d'une importance si vitale, dans l'établissement technique d'un réseau téléphonique, qu'elles exigent de la part de l'ingénieur téléphonique une étude spéciale de cette branche d'électricité, qui n'était pas nécessaire autrefois. L'ingénieur doit aussi considérer ces appareils d'une façon toute particulière, car il faut non seulement qu'ils soient cons-

truits d'une façon très exacte au point de vue de la force et de la lumière électrique, mais il faut encore qu'ils remplissent certaines conditions particulières qui découleront de leur association avec un instrument aussi délicat que le téléphone.

Dans la construction d'une dynamo destinée, mettons à alimenter des lampes à incandescence, certaines variations très faibles dans son débit sont permises ; mais si on employait une telle machine pour les circuits téléphoniques, ces variations seraient suffisantes pour produire un grésillement si intense et si continu dans le téléphone, que toutes communications deviendraient impossibles.

De là la nécessité absolue de construire les machines, destinées aux matériels des réseaux téléphoniques, à un degré de perfection supérieure.

Il en est de même pour la batterie d'accumulateurs, dans les cas où plusieurs téléphones sont alimentés par une seule batterie ; des variations même infinitésimales dans le voltage de la batterie peuvent s'étendre aux lignes téléphoniques auxquelles elle fournit le courant électrique nécessaire, et produire de sérieux dérangements dans leur service.

C'est pour cette raison qu'au point de vue téléphonique la pratique des batteries d'emmagasinage offre des problèmes qui ne ressemblent en rien aux autres problèmes de ce genre.

Un des développements les plus importants et intéressants du multiple moderne à batterie ordinaire, est l'usage étendu que l'on y fait de lampes à incandescence pour les signaux. On se sert actuellement de centaines de mille de ces lampes pour les signaux téléphoniques, et les exigences de l'art téléphonique ont nécessité une précision particulière dans le modèle et la fabrication de ces lampes.

Bien que les multiples à batterie ordinaire dont on se sert actuellement dans tous les grands bureaux centraux constituent, comparativement au système magnétique, une vraie révolution, il y a certains éléments dont on se servait dans ce système qui persistent encore. Parmi ceux-ci, il faut remarquer le principe de la table du multiple. Comme on le sait généralement fort bien, ce principe consiste à « multiplier » ou relier les lignes téléphoniques à un certain nombre de points différents de la table du multiple, de façon à rendre possible la mise en communication à n'importe lequel de ces points. Ce système de « multiple » est opposé au système de « transfert », dans lequel les lignes téléphoniques ne sont point ainsi étendues ou « multipliées » à différents points, mais sont reliées directement à un point spécial, d'où des lignes auxiliaires s'étendent aux autres parties du multiple, de façon à permettre tous les branchements nécessaires.

On peut dire, sans crainte d'exagérer, que depuis vingt ans il n'y a pas une question touchant les types ou modèles de multiple qui a été l'objet de plus de discussions et de controverses que celle se rattachant à l'étendue qu'il est convenable de donner à ce principe de « multiplier ».

Il est donc intéressant de noter que maintenant, pour les multiples de quelque importance, on ne considère sérieusement que les systèmes de multiple utilisant le principe de « multiplier » de façon très étendue.

Pour un bureau central se suffisant à lui-même et n'ayant qu'un nombre relativement restreint de lignes auxiliaires le rattachant à d'autres bureaux, on a trouvé plus économique de relier ou « multiplier » toutes les lignes des abonnés à chaque section du multiple. Pour les grandes villes, qui nécessitent un plus grand nombre de bureaux centraux et où le nombre des lignes auxiliaires rattachant les divers bureaux centraux entre eux est relativement beaucoup plus considérable, on a trouvé qu'il n'y avait apparemment pas d'avantage positif à relier ou « multiplier » toutes les lignes des abonnés à chaque section, comme dans le cas des bureaux centraux se suffisant à eux-mêmes, et de ceci on a conclu trop vite que le système des tables-multiples n'était pas adapté à ce genre de réseaux.

Mais c'est là aller plus loin que ne l'autorisent les résultats obtenus, car s'il est vrai que les avantages de multiplier les lignes des abonnés à toutes les sections du multiple diminuent progressivement en raison de l'accroissement des lignes auxiliaires, il n'en demeure pas moins certain que l'on n'atteint jamais le point où il deviendrait nécessaire d'abandonner entièrement le principe de « multiplier ». Ceci est facile à établir en supposant que, dans une grande ville, tous les appels soient destinés aux lignes auxiliaires et pas un seul de ceux-ci à une des lignes locales du bureau central où ces appels parviennent.

Dans un cas de ce genre, il est évident qu'il n'y aurait aucun avantage à placer devant chaque opératrice toutes les lignes d'abonnés. D'un autre côté, il est essentiel que toutes les lignes auxiliaires de départ soient placées ou « multipliées » devant les opératrices de tous les abonnés, et que toutes les lignes d'abonnés soient également « multipliées » devant les opératrices des lignes auxiliaires.

Bien qu'un bureau central sans appels locaux soit un cas qui ne pourrait exister en pratique, il s'en trouve parfois où les appels locaux sont si peu nombreux qu'ils ne justifient pas le « multiplage » des lignes d'abonnés devant toutes les opératrices de ces lignes. Mais pour arriver à une décision dans des cas de ce genre, il est nécessaire de considérer séparément chacun de ces cas.

Bien que jusqu'ici les cas où l'on a trouvé possible d'omettre ce « multiplage » des lignes d'abonnés soient peu nombreux, il est fort probable qu'avec le temps ils deviendront forcément plus nombreux ; mais, aussi loin que l'on puisse prévoir, il sera impossible d'atteindre la limite où le principe même du multiple pourra être abandonné. Même dans les systèmes de multiples automatiques, qui constituent un des récents développements les plus intéressants de la téléphonie, le principe du multiple continue à être essentiellement nécessaire au travail des divers types ou modèles proposés jusqu'ici, partout où le multiple est d'une certaine importance.

(A suivre.)

TOUJOURS LES CHINOISERIES

Plusieurs de nos adhérents se plaignent d'une exigence de l'administration, aussi injustifiée que tracassière, au sujet du paiement des redevances téléphoniques.

Si vous oubliez, vous abonné, d'aller payer vous-même, au jour dit, la somme que vous devez à l'administration téléphonique, celle-ci vous envoie aussitôt un rappel à l'ordre sous forme de lettre recommandée.

Le facteur qui, en l'espèce, demande la signature de l'abonné pour lui remettre cette lettre, ne pourrait-il pas tout aussi bien encaisser cette somme, sur un reçu de son administration dont il serait porteur ?

Puisque l'Administration des P. T. T., pour augmenter ses recettes, accepte les encaissements à faire pour compte des tiers, pourquoi ne ferait-elle pas encaisser par les facteurs les redevances téléphoniques, au lieu de forcer les abonnés à venir faire eux-mêmes leurs paiements ?

Voilà une petite réforme qui ne coûterait rien au Trésor et ferait plaisir aux contribuables. Elle pourrait être réalisée du jour au lendemain, comme bien d'autres, par simple mesure administrative..... si M. Bérard n'avait élevé la routine et le *far niente* à la hauteur d'une institution.



ÉCHOS DE PARTOUT

Une « erreur » de quatorze ans.

Nous relevons dans le bulletin hebdomadaire du syndicat cotonnier de l'Est, l'anecdote suivante, absolument stupéfiante, et qui est, paraît-il, rigoureusement authentique :

« Dans une localité de montagne se faisaient depuis 14 ans deux distributions par jour : brusquement on supprime l'une d'elles, et, aux réclamations des intéressés, l'Administration répond gravement que *c'était par erreur que depuis 14 ans se faisait la deuxième distribution !* L'Administration — ajoute ironiquement le Bulletin — est-elle bien sûre de ne pas se tromper en laissant subsister une distribution, et en ne conservant pas par devers elle toutes les lettres destinées à cette localité ? »

Le même organe constate également le déplorable fonctionnement du téléphone et regrette que l'Administration abuse de son irresponsabilité.

« C'est ce charmant régime, déclare-t-il, que certains parlementaires voudraient voir appliquer aux Compagnies de chemins de fer ! » Et il conclut fort justement en demandant, au contraire, que les Compagnies de chemins de fer reprennent le service des postes, télégraphes et téléphones. Nous serions certainement beaucoup mieux servis.

*
* *

Réforme téléphonique..... en Belgique

On vient d'abaisser, à Bruxelles, le prix de l'abonnement annuel au téléphone, qui est désormais fixé à 80 francs, avec un maximum de cinq communications par jour, toute communication supplémentaire étant soumise à une taxe supplémentaire de 10 centimes.

C'est une combinaison ingénieuse du principe forfaitaire et de la conversation taxée, réforme que nous avons toujours prônée, et qui constituerait un dégrèvement très sensible pour les petits abonnés, sans surcharger les autres. L'Etat lui-même, y trouverait son compte par suite de l'augmentation du nombre des abonnés.

*
* *

Le recrutement des téléphonistes.

M. Frouin, directeur des services électriques de la Seine, propose de soumettre à certaines conditions physiques le recrutement des téléphonistes, de spécialiser le personnel et de lui assurer en outre certains avantages.

Voici, d'après un de nos confrères, les grandes lignes de cet intéressant projet qui aurait, paraît-il, de grandes chances d'être adopté en haut lieu :

« A Paris, pour assurer rapidement le service, il importerait de n'accepter comme téléphonistes que des jeunes filles douées d'une constitution robuste, d'une santé excellente, d'une ouïe parfaite, d'une vue très bonne, d'une voix nette et bien timbrée. Les téléphonistes devraient en outre être assez grandes pour atteindre facilement les rangées supérieures des multiples.

« Les dames ainsi recrutées fourniraient un personnel auxiliaire dont la retraite serait assurée par versements directs à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. « Elles ne pourraient prétendre à aucun emploi en dehors du service téléphonique » et pourraient être congédiées avec une retraite à cinquante ans. »

Comment se fait-il qu'on n'ait pas songé à exiger plus tôt des aspirantes téléphonistes une voix nette et surtout une ouïe parfaite ?

LE RECORD DE LA BÊTISE

Notre aimable confrère l'Auto dédie à notre Association la petite anecdote suivante, dont nos lecteurs apprécieront la saveur : ils penseront sans doute avec Renan que la bêtise... administrative est la seule chose ici-bas qui puisse donner la notion de l'infini.

Le record de la bêtise nous appartient. L'Europe ne nous l'envie pas ; elle se contente de nous envier l'incomparable administration qui le détient. Vous allez voir que c'est très sportif.

Le record de la bêtise est actuellement la propriété de notre administration supérieure des Téléphones.

Comme M. Bérard n'est plus là, et que son successeur d'hier ou de demain ne saurait prendre pour lui l'objurgation qui va suivre, tout va bien. Personne ne pourra dire qu'il y a là-dessous quelque obscure affaire personnelle.

Je me hâte d'ajouter, pour M. de Montebello et sa ligue des abonnés, que l'historiette ci-dessous est de tous points garantie, que les noms sont à sa disposition pour peu qu'il désire les connaître, et que si je ne les publie pas ici, c'est afin qu'on ne crie pas, comme on a coutume de le faire à présent, sans apparence de motifs, à l'absurde réclame.

La scène se passe à La Bâtie-sur-Seine, petite ville de 7,747 habitants, du département d'Oise-Inferieure.

M. X..., directeur d'une usine de constructions métalliques qui vient d'être constituée, après avoir acquis le terrain sur lequel elle a édifié ses ateliers et hangars, s'empresse de prendre un abonnement au téléphone, auxiliaire indispensable de toute affaire un peu vivante, au jour d'aujourd'hui, personne ne le contestera. On peut même dire qu'au-

jourd'hui toute affaire qui n'a pas à sa disposition le téléphone est une affaire qui dort, ou va dormir.

Tout chaud, tout bouillant, M. X... se présente au bureau du télégraphe et téléphone de La Bâtie-sur-Seine et sollicite du personnel engrillagé l'honneur d'être inscrit sur le prochain annuaire du téléphone, avec un bon numéro.

— Très bien, Monsieur !

On commence par lui faire verser une trentaine de francs, vous n'en doutez pas. Après quoi, la dame préposée au guichet lui ayant demandé ses nom et prénoms, domicile, âge de sa belle-mère, etc., M. X... a l'ingénuité de croire que cela suffit et qu'il pourra téléphoner de chez lui dans une petite quinzaine.

— Oh ! Monsieur, fait la dame en riant naïvement, vous ne voudriez pas !

Ces quelques mots présagent de la paperasserie administrative. Oh ! combien !

La dame sursaute d'abord, en apprenant que M. X... ne sollicite pas pour lui-même un abonnement au téléphone, de cette administration gouvernementale que l'Europe nous envie (voir plus haut). C'est pour sa société.

— C'est pour ma société.

— Ah ! c'est pour votre société ? Oh !...

Dans ce « oh ! » M. X... vit son affaire pas très claire. Il eut raison.

La dame, ayant consulté des registres, finit par dire :

— Monsieur, la première chose à faire en ce cas, c'est d'apporter votre acte de société.

Le monsieur sort, va chercher son acte de société, l'apporte... Hélas ! la dame s'est renseignée pendant ce temps-là. Ce n'est pas au bureau de La Bâtie-sur-Seine que doivent être faites les démarches. Elle appuie sur ce mot de mauvais présage. C'est à Paris.

— A Paris ? Oh ! oh ! Ça ne va pas être commode. Trois quarts d'heure de chemin de fer. Et à la rue de Grenelle, sans doute ?

— Oui, Monsieur, à la rue de Grenelle.

— Allons, puisqu'il le faut, on ira rue de Grenelle.

M. X... y court le lendemain, à Paris, et un taximètre économique le véhicula rue de Grenelle. Il pénétra dans les bureaux, s'orienta, fit deux ou trois impairs, enfin se trouva face à face avec le monsieur compétent, et qu'on paie tant pour dire à un homme sain d'esprit les bourdes que vous allez lire. Ce n'est pas lui, c'est l'administration, sa mère ; nous sommes d'accord ! Mais enfin, tout de même...

— Monsieur, fit le fonctionnaire après avoir examiné l'acte de société de M. X..., il me faut autre chose que ça.

— Ouoi, donc, Monsieur ?

— L'extrait du journal de publications légales qui contient cet acte de société.

— Comment ? Vous avez là une expédition de l'acte, l'acte même...

— Insuffisante ! Nous faut le numéro du journal qui a fait la publication.

Le monsieur sort. Taximètre derechef, gare Saint-Lazare, retour audit lieu, le lendemain, à la même heure, avec le journal demandé.

Le fonctionnaire reprit la conversation, presque aimable, au point où la veille on l'avait laissée. Il classa le journal dans un dossier ouvert à cet effet.

— Ce n'est pas tout, dit-il alors. Il nous faut à présent un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société anonyme

des Constructions métalliques de La Bâtie-sur-Seine, qui vous autorise à prendre un abonnement au téléphone.

— Pas possible ?

— Absolument. Et vous voudrez bien, avant de nous l'apporter, faire légaliser par le commissaire de police la signature du président qui certifiera l'extrait du procès-verbal en question.

M. X... ouvrait des yeux ahuris. L'autre referma le dossier et conclut avec politesse :

— De cette façon, je vous évite un voyage.

— Merci, vous êtes bien bon. Ce sera tout ?

— Tout. A moins que je n'oublie quelque chose.

Huit jours s'écoulèrent, puis quinze : il fallait bien une quinzaine à l'accomplissement de ces formalités.

Enfin, au bout de trois semaines, M. X... se représenta. Il était mal tombé. Le fonctionnaire avait encore oublié de lui demander une légalisation du pouvoir délégué par le conseil d'administration à l'administrateur-délégué.

L'affaire en est là. M. X... court après cette formalité qui ne sera peut-être pas la dernière.

Tout cela pour avoir le droit de causer comme tout le monde par un fil, moyennant le paiement *toujours anticipé*, ce qui ne laisse aucun risque à l'Etat, de sommes variant entre quinze et vingt francs par mois !

Si ce n'est pas là le record de la bêtise, qu'est-ce que c'est ?

PIERRE GIFFARD.

A travers la Presse

Les secrets du téléphone.

Du XIX^e Siècle :

En principe, les téléphonistes ne doivent pas intervenir dans une conversation privée avant le signal indiquant la fin de la communication. Ne nous coupez pas, laissez-nous, mademoiselle, s. v. p. ! c'est le cri général des abonnés. Il faut dire aussi qu'ils omettent souvent de presser le bouton pour annoncer leur départ.

Alors, nous dit une charmante téléphoniste, nous sommes bien obligées de constater où en est la communication et il nous arrive parfois de tomber au beau milieu d'entretiens qui ne sont pas dénués d'intérêt. Un des plus demandés, parmi nos hommes politiques, en ce moment, est M. Combes. Ah, il en entend de raides, et nous aussi, parbleu ! Nous avons également dans notre rayon des originaux qui sont légendaires au service. Mais ce sont, vous le pensez, les conversations sentimentales qui nous amusent le plus sûrement. Elles font prime sur la place. Il y a un musicien connu qui nous donne bien de l'ouvrage et aussi bien de l'agrément. Figurez-vous qu'il a fait établir un appareil au chevet de son lit et, plusieurs fois la nuit, il appelle une exquise cantatrice que je ne vous nommerai point. C'est une étoile, son nom commence par un...

Elle répond toujours : « Oui, cher maître, je suis là, nos âmes ne se quittent pas ! » Le célèbre X... est un fétichiste de la voix, cela lui suffit. Il y a eu des nuits où il appela sept fois son amie. Je dois avouer que ces indiscretions amènent — oh ! c'est

une exception ! — des inconvénients graves. Quelques-unes de mes collègues — nous avons blâmé leur acte en masse — ont cru se divertir en écrivant des lettres anonymes à des maris trompés. L'enquête n'a pu en découvrir les auteurs et nous l'avons regretté, parce que chacun doit porter sa responsabilité. Je vous citerai, dans cet ordre d'idées, une anecdote qui fit scandale. Une abonnée, appartenant au monde de la haute finance, était très impérieuse avec l'une de nous. Celle-ci épia ses conversations et surprit un rendez-vous de la dame avec un noble gentleman. Elle avertit le mari *par téléphone*. Le financier profita de l'avis, mais dénonça notre collègue, qui fut mise à pied pour un an. Elle a été réintégrée depuis...

*
* *

L'Echo de Paris, sous la signature de notre spirituel confrère Franc-Nohain, nous conte cette incroyable chinoiserie :

Il est arrivé à un lecteur de *L'Echo de Paris* une petite aventure dont il a bien voulu me faire part, et je serais coupable, vraiment, de ne point vous inviter à la savourer avec moi.

Mon honorable correspondant, — pour concilier la discrétion professionnelle avec les commodités du récit, je vous demanderai, ainsi qu'à lui-même, la permission de l'appeler M. Durand, — donc M. Durand entre dernièrement dans un bureau de poste, — et ici, je puis préciser, c'était le bureau de la rue des Archives, — pour toucher deux mandats, l'un *télégraphique*, d'une valeur de vingt-cinq francs, l'autre *postal* d'une valeur de trois cents francs.

M. Durand présente d'abord son mandat postal, en ayant soin d'y joindre un certain nombre d'enveloppes à son nom, sur lesquelles l'employé jette à peine un regard distrait :

— Bien, bien ! dit l'employé : voici vos trois cents francs.

M. Durand réclame alors le montant de son mandat *télégraphique* :

— Permettez, dit cette fois l'employé, — *le même* ; — avez-vous des pièces d'identité ?

— Mais, s'étonne M. Durand, ces enveloppes...

— Ces enveloppes ne sont pas suffisantes...

— Elles vous ont suffi pour me remettre trois cents francs ; elles ne vous suffisent plus pour m'en remettre vingt-cinq ?

— Elles m'ont suffi, monsieur, pour vous délivrer le montant d'un mandat *ordinaire* ; mais pour vous délivrer le montant d'un mandat *télégraphique*, le moins que je doive exiger de vous, c'est une pièce officielle établissant autrement mieux votre identité...

Et c'est ainsi que M. Durand apprit à ses dépens qu'il avait deux identités, une identité « *télégraphique* » et une identité « *postale* », et que le fait d'être « Durand » pour la poste, ne prouve pas que vous êtes réellement « Durand ».

Ne pourrait-on, cependant, arriver à s'entendre, dans l'intérêt de M. Durand, — c'est-à-dire dans l'intérêt du public ?

L'un ou l'autre doit avoir raison, ou du télégraphe trop défiant, ou de la poste trop confiante...

Mais à quoi bon chercher qui a raison ? On connaît celui qui a tort : ce sera toujours le public, — ce sera toujours M. Durand.

FRANC-NOHAIN.

Tribune des Abonnés

Paris, le 10 octobre 1906.

Monsieur le Président de l'Association des
Abonnés au Téléphone,

Je ne sais si vous avez jamais utilisé les ouvriers du ministère des téléphones ? Je risque quand même ma lettre dont vous ferez l'usage qu'il vous conviendra.

J'ai besoin de descendre mon téléphone du rez-de-chaussée dans ma cave, il y a déjà des conduites de gaz, lumière électrique, etc..., c'est donc on ne peut plus simple. Voilà plus d'un mois que j'avais fait ma demande ; il a été envoyé un inspecteur pour voir ce qu'il y avait à faire, deux autres inspecteurs pour vérifier ce qu'avait dit le premier ; enfin, après force réclamations, car mon travail était très pressé, il m'est arrivé cinq ouvriers d'un coup, tous bien portants et tenant une place fort ennuyeuse dans une ville comme Paris où le mètre carré de surface est si cher. Le travail a commencé vers deux heures, le plus actif a donné sur un ciseau quatre coups de marteau et fait sauter très malproprement une planche du parquet ; le trou était béant et le câble facile à passer : c'est ce qui a été fait en présence de trois ouvriers, les autres étant descendus à la cave ; avant cependant que le câble fût complètement tiré de dehors en dedans, l'un des ouvriers saisit le téléphone et d'un air narquois en notre présence « on n'a pas besoin de se gêner », il appelle : « Mademoiselle, vous devez avoir Monsieur l'inspecteur », on répond que non probablement, car il insiste : « Mais si, il doit être dans les sous-sol. » Effectivement, après quelques minutes, Monsieur l'inspecteur un tel (il a dit le nom, mais je ne l'ai pas retenu), se présente au téléphone, l'ouvrier dit à ses collègues : « C'est bien lui. Monsieur l'inspecteur, cria-t-il, nous sommes dans un travail extrêmement pénible, ce ne sera pas possible de terminer ce soir », et tout le monde se met à rire. Peu après, je redescends dans mon sous-sol et je le vois encombré par quatre des ouvriers, le cinquième avait jugé prudent de s'en aller. L'un des quatre dénudait les fils, les autres le regardaient faire, je leur demandai naïvement : Mais vous allez bientôt avoir fini ? Oh ! non, répondent-ils, nous ne sommes là que pour descendre le câble, vous aurez une autre équipe qui viendra faire le reste de l'installation. Le surlendemain, en effet, il me vint un autre ouvrier pour installer le téléphone, mais qui me dit : Monsieur, je ne puis pas le faire marcher parce que je n'ai pas les piles, je reviendrai probablement demain avec les batteries. Il est venu, et un instant après, s'adressant à mon gérant : C'est tout ? Certainement, répond mon employé suffoqué de cette demande brutale de pourboire !

Ainsi, voilà un travail qu'un de mes ouvriers aurait peut-être fait en une heure sans se presser et pour lequel cette administration emploie cinq hommes pendant tout l'après-midi... Cela ne vous

étonnera pas, mais je serais désireux que cela vînt cependant à l'oreille des gens inqualifiables qui s'occupent de nos intérêts.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.
CHARDIN.

Rien ne peut étonner d'une administration en désarroi, où l'anarchie est à son comble. Les subordonnés ne font que suivre l'exemple des grands chefs, qui leur donnent l'exemple du « j'm'en-fichisme ». Espérons que tout cela va cesser.

*
* *

Paris.

Monsieur le Directeur,

Les suppléments à la liste des abonnés au téléphone portent sur la couverture la recommandation pressante de « donner le signal de fin de communication », faute de quoi, sans doute, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes des retards apportés dans la réponse à leurs appels.

Nul n'ignore, cependant, que s'il faut une forte dose de patience pour obtenir une première communication, il en faut encore bien davantage pour en obtenir une seconde demandée immédiatement après. On a beau tourner la manivelle, carillonner et recarillonner, le bureau ne vous entendra que si, par un heureux hasard, il a trouvé l'occasion de rétablir la communication entre vous et lui. Du moment que le bureau ne peut plus entendre mes appels, je me demande par quel miracle il pourra entendre le fameux signal et en quoi il est si urgent de le donner. J'ai posé la question à plusieurs de mes compagnons d'infortune. Le moins abruti d'entre eux m'a répondu : « C'est vraisemblablement un truc de l'Administration pour pouvoir rejeter sur le patient la responsabilité d'un supplice dont il est énervé au point d'en devenir hydrophobe, pire, téléphobique. »

Je me demande aussi comment il se fait que ces pannes réglementaires entre deux communications successives ne se produisent pas dans les bureaux de poste. (Où en seraient les employés de ces bureaux s'ils étaient obligés de tourner leur manivelle seulement une heure pour chaque appel ?)

Ces employés ont-ils donc un moyen secret d'indiquer qu'ils ne sont pas de simples abonnés qui, pour leur argent, peuvent être bernés à discrétion ?

Si vous connaissez ce mot de passe, et si vous voulez bien le souffler à vos lecteurs, vous auriez un titre de plus à leur gratitude.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. BILLET.

*
* *

Paris, le 15 septembre 1906.

Monsieur le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone.

Monsieur,

Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir.

Jeudi dernier, 13 septembre, à 7 heures du matin, je me présente à la cabine téléphonique du bureau de poste n° 46, situé avenue Parmentier, pour causer avec un abonné de Fontenay-Trésigny. Après quelques vingt minutes, j'obtiens enfin la communication, et la personne répondante ne mit pas une minute à se présenter à l'appareil. Nous commençâmes donc à causer, quand, presque aussitôt, survient l'employé préposé au téléphone, qui nous avertit que trois minutes sont déjà écoulées. Je ne réponds pas et je continue à converser. Lorsque j'eus fini, l'employé me pria d'attendre et je l'entendis dire au bureau central : « Surtout n'oubliez pas d'en compter deux. »

A ces mots je proteste et lui fais observer que j'ai été coupé plusieurs fois. Lui me soutient que non et m'affirme qu'il a demandé à la demoiselle si elle m'avait coupé. « Du reste, me dit-il, j'ai entendu votre communication et vous avez toujours causé librement. » Sur ce je lui fais observer qu'il a été très impoli de sa part d'écouter la conversation. Et il me répond : « Je n'ai aucune observation à recevoir de vous : vous pouvez vous en dispenser. »

Alors j'ai baissé pavillon devant une telle autorité et j'ai payé ma double taxe, dont j'ai du reste le reçu.

Et maintenant, je demanderai à M. Bérard si ce n'est déjà pas suffisant d'attendre une éternité la communication et d'être coupé à tout instant, sans être insulté par ces gamins préposés au téléphone.

Je vous prie, Monsieur, de faire insérer cette lettre dans le journal dont vous êtes le très digne président et auquel nous sommes abonnés sous le n° 14.465.

Agréez, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

GUIMIER,
Directeur de la Maison Jeanson,
34, rue de Bondy.

*
* *

Monsieur le Président,

Encore une réclamation de ce bon public à propos des facéties de l'Administration postale dans l'application de ses non moins administratifs règlements.

Oui, Monsieur, parfaitement ! Et si elle peut vous intéresser, la voici dans toute sa beauté :

Il y a quelque temps, un de mes amis étant allé passer quelques jours à Londres, je lui demandai de m'envoyer des cartes postales illustrées. Or, un beau jour, arrive à mon bureau une carte postale d'Angleterre taxée 0 fr. 30. Le garçon avait payé la taxe au facteur, je n'avais qu'à lui rembourser, mais quelle ne fut pas ma surprise de constater que ladite carte portait bien un timbre de « one penny ». Je ne m'expliquais pas la taxe, et quoique le timbre ait été collé côté vue, il n'y avait pourtant pas insuffisance d'affranchissement.

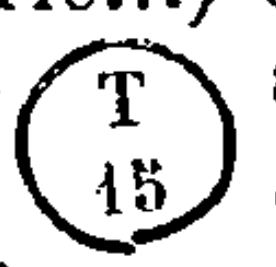
Je m'adressai donc à un bureau de poste de la rue de Provence, où un commis me répondit d'un ton qui n'entendait pas supporter la réplique : « Si votre carte est taxée c'est qu'elle a été insuffisamment affranchie. » Evidemment, M. de La Palisse n'aurait pas répondu mieux... J'eus beau essayer de faire comprendre à mon employé que le « penny » équivalait à notre pièce de deux sous, et que c'était bien là l'affranchissement d'une carte postale pour l'étranger, il ne voulut pas démordre de sa réponse.

Je m'adressai alors au receveur du bureau, qui me fit la réponse suivante :

« D'après le règlement, pour qu'une carte postale puisse bénéficier de l'affranchissement réduit de 0 fr. 10, il faut qu'elle porte, imprimée sur le recto, la mention : CARTE POSTALE. De plus, dans le service extérieur, il faut que les mots : CARTE POSTALE soient écrits, non seulement dans la langue du pays d'origine, mais encore traduits à côté dans la langue du pays auquel la carte est destinée ; faute de quoi ladite carte est considérée comme lettre et doit être affranchie comme telle. »

« La vôtre ne portant que la mention anglaise : POST CARD, sans la traduction française (horreur !...) est donc insuffisamment affranchie, comme ayant été considérée comme lettre, et a été régulièrement taxée au double de l'insuffisance, soit $0.15 \times 2 = 0.30$. »

Je restai littéralement « baba » de cette exhibition de règlement, aussi mon interlocuteur ajouta-t-il, en souriant légèrement de mon ahurissement :

« En France, nous fermons généralement les yeux sur cette subtilité (j'allais écrire cette chinoiserie...) du règlement, mais ici, voyez, la griffe  a été apposée par le bureau anglais qui a bien montré par là son intention de faire taxer la carte. »

Je n'avais rien à ajouter, et il ne me restait plus qu'à m'incliner devant la puissance aveuglante de raisonnement jaillissant de cet article.

En m'en revenant, je pensais *in petto* que je devais encore m'estimer bien heureux, car il ne

m'en avait coûté que trente centimes pour éclairer ma lanterne... Et j'aurais encore bien davantage goûté mon bonheur pour cet éclairage économique, si j'avais su à ce moment que le matin même il s'était présenté à mon domicile particulier 10 cartes semblables à celle ci-dessus, soit 3 francs de taxes ! Heureusement que l'on avait eu chez moi la bonne idée de les refuser, car mes cartes anglaises me seraient revenues un peu cher... Tout cela, parce que l'imprimeur avait négligé de mettre au-dessous de POST CARD les mots : CARTE POSTALE !!!!!

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La compagnie a mis en marche, depuis le 3 novembre, les trains extra-rapides de nuit 17 et 18 desservant le littoral de la Méditerranée.

Ces trains ont lieu :

A l'aller, le train 17, du 3 novembre, au 9 décembre les mercredis et samedis ; — du 10 décembre au 3 mai tous les jours sauf le jeudi ; — du 4 au 17 mai les lundis, mercredis, vendredis et samedis ; — du 13 au 29 mai, les mercredis et samedis.

Au retour, le train 18, du 5 novembre au 11 décembre les lundis et vendredis ; — du 12 décembre au 4 mai tous les jours sauf le jeudi ; — du 5 au 16 mai les lundis, mardis vendredis et samedis ; du 17 au 31 mai les lundis et vendredis.

Trajet de Paris à Nice en 15 heures.

Ces trains (à nombre de places limité) offrent des places de 1^{re} classe ordinaires, de wagons-lits, de lits-salon et de salon à 2 lits complets.

On peut se faire réserver des places d'avance en s'adressant à la gare de Paris ou aux bureaux de ville de la rue Saint-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

La Compagnie vient de publier un Album artistique intitulé : *Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille la Côte-d'Azur*.

Cet album contient, avec des notices sur les points les plus intéressants situés sur l'itinéraire, de fort jolies illustrations en simili-gravures et dessins à la plume ; cet Album est, en outre, orné de panoramas cartographiques mettant sous les yeux du lecteur, non seulement les villes et localités situées sur la ligne du chemin de fer, mais encore les pays avoisinants dans un rayon fort étendu.

L'Album est mis en vente, au prix de 0 fr. 50 l'exemplaire, dans les bibliothèques des principales gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste et adressée au Service central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Les voyageurs pour le littoral de la Méditerranée peuvent retenir leurs places d'avance dans le train de jour « Côte-d'Azur rapide », qui est mis en marche tous les jours, sauf le dimanche, à partir du samedi 3 novembre.

REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appareils de projections

Fescourt, constructeur, 75, rue de l'Abbé Groult, tél. 716-38. — Remise.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François 1^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre-maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes : 5 %.

Agence parisienne de la marque Cottareau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Aviculture

Grand couvoir de la Seine, 20, avenue de Courbevoie (Asnières), tél. 166. Spécialité de poussins et canetons. — Remises.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.
J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinedo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezet, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.
Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.
Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 238-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».
Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, Plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.
Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.
Dalou, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. Remise 10 %.

Fouritures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 216-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Coltes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dal'fol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement.
Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 %, au comptant.

Tapissiers

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne, **Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. N° 106 (Orléans).

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, avec faculté de prolongation.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

RELATIONS ENTRE PARIS & LA CÔTE D'AZUR

Pendant la saison d'hiver 1906-1907, la Compagnie P.-L.-M. a remis en marche :

Les trains rapides de jour (Côte d'Azur Rapide) Paris-Nice en 13 h. 50 ;

Les trains rapides de nuit (Trains 17 et 18) Paris-Nice en 15 h.

Nombre de places limité. — Pour plus de détail, consulter le Livret-Guide Horaire P.-L.-M.

Traitement Spécial DU CANCER

par le RADIUM

ET DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ÉLECTRICITÉ

Le Docteur CHAMOIN

Médecin Spécialiste

Directeur Fondateur de l'Institut Médical

Electrothérapique et Physiothérapique de France

de 2 h. à 6 heures et dans la matinée sur rendez-vous
sauf Dimanches et jours fériés

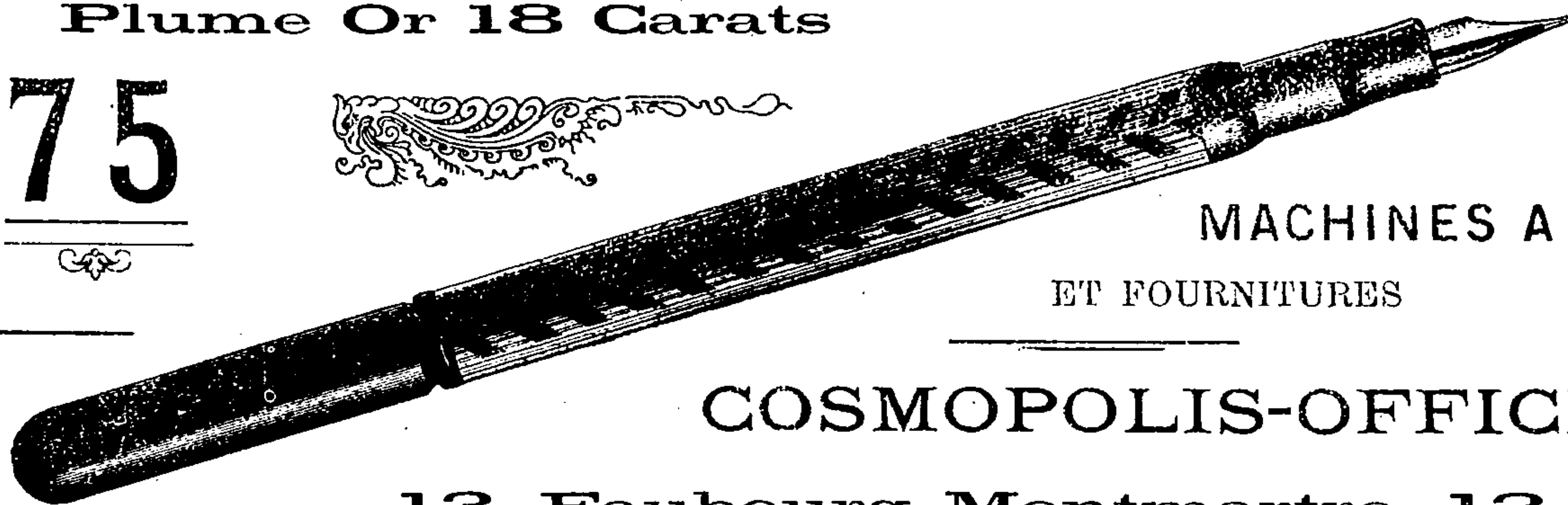
84. rue Lauriston. XVI^e, Square de l'Union

(Métropⁿ Boissière, Victor Hugo)

PORTE-PLUME RESERVOIR

Plume Or 18 Carats

4.75



MACHINES A ÉCRIRE

ET FOURNITURES

COSMOPOLIS-OFFICE

Téléphone

242-86

13, Faubourg Montmartre, 13, Paris

Agence Générale du Louvre

A. BERNOIS

21, RUE DU LOUVRE,

PARIS

(1^{er} arr.)

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris.

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais
du pays de Galles

et Charbons pour Calorifères
et appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS